



Déclaration Liminaire **CSA 11/12/2024**

Madame la Présidente par « intérim », Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration, nous souhaitons tout d'abord commencer cette instance en apportant une nouvelle fois et par cette déclaration tout notre soutien à M. l'Adjoint Chef des détentions, ainsi qu'à la Chef d'établissement qui ont subi des menaces graves ayant franchi toutes les limites de l'acceptable !

Aujourd'hui, tous les agents de tous corps et de tous grades sont visés par une population pénale qui n'a aucune limite.

Aujourd'hui, certains personnels sont ciblés, malheureusement à cause du « laxisme » de certains autres cadres qui ont préféré pendant des années fermer les yeux !

Nous sommes conscients de la prise en charge rapide des FSI, de la DAP, de la DISP.
Ceci est un minimum de considération et de protection envers les agents.

FO JUSTICE CP Marseille n'a pas fait un communiqué local à la suite de cet événement par respect de ces personnels et de la situation qui méritait tout d'abord la discrétion !

Nous remercions nos régionaux et nos Nationaux qui ont pris le relais en communiquant sur ce sujet.

FO JUSTICE adresse une nouvelle fois tout son respect et sa gratitude à tout le personnel du CP Marseille qui travaille dans des conditions déplorables.

Tous les personnels du CP Marseille sont épuisés ! Certains services sont au bord de la rupture !

Le manque récurrent de personnel devient lourd de conséquences !

La surpopulation pénale de l'établissement devient ingérable, notamment au QAE qui est le « **Fourre-tout** » de l'établissement.

Quel respect accorde la direction aux agents qui l'interpellent sur le manque d'effectif lorsqu'elle leur répond :

« Il faut patienter jusqu'à l'ouverture de B3 ».

Les agents non plus de grandes motivations pour rester au CP Marseille qui ne les considère plus, avec une majeure partie de l'encadrement qui ne leur accorde aucune considération et pense plus souvent à les sanctionner au lieu de les écouter, ou à les diviser comme lors d'une situation similaire, certains ont une lettre de félicitations et d'autres agents n'ont rien ?

Nous espérons et nous le rappelons à chaque Déclaration Liminaire, que l'administration prendra conscience que sans les personnels de terrain qui prennent des risques tous les jours et accomplissent bien souvent des missions sans un minimum de moyens humains et matériels les établissements ne peuvent pas fonctionner !

Si nos dirigeants à tous les niveaux pouvaient également ne plus mettre en danger les agents uniquement pour réaliser leurs projets en « brutalisant les personnels » ou en les déplaçant dans des locaux inadaptés, sans écouter les propositions de FO JUSTICE, nous pourrions croire aux discours du Directeur Interrégional qui « prétend être soucieux » du bien-être du CP Marseille.

Pour ce qui concerne ce CSA :

FO JUSTICE vous a signalé un Danger Grave et Imminent en date du 02/12/2024.
Nous prenons acte de la réponse jointe sur un document agrafé daté du 5/12/2024, alors qu'en date du même jour, suite à notre relance par mail, vous répondiez :
« Je vous transmettrai des éléments de réponse dès que possible »

Nous prenons acte de la bonne prise en compte et de la reconnaissance de ces dangers graves et imminents par la direction et de la magie concernant les dates de réponses !
Pour autant, la réponse apportée ne répond pas à un délai à la hauteur des dangers évoqués et connus depuis 2019.

FO JUSTICE ne tolère plus le discours des directions successives de dire
« Ce n'est pas moi, je ne suis pas responsable de ce que les autres n'ont pas faits ».

FO JUSTICE tiendra pour responsable la DISP et les personnes qui sont présentes depuis 2019 et qui ont caché sous « le tapis » ces situations pour gagner du temps !

Nous, représentant **FO JUSTICE** au CSA, prenons nos responsabilités d'informer les personnels de la gravité de ces carences et du danger qu'ils encourent :

- Absence de réponse de l'administration suite à déclaration registre DGI,
 - Absence de tenu d'une réunion CSA FS sous 24 H,
 - Nature des travaux à réaliser,
 - délai de réalisation des travaux, échéancier,
 - Mesures, à titre conservatoire, préalables aux travaux : Que fait-on en attendant ?
- Droit de retrait, ...

Enfin :

FO JUSTICE revient une nouvelle fois sur le manque de Logement pour les personnels affectés au CP Marseille, qui ne fait qu'accentuer la situation, ceci est encore plus préoccupant pour les agents qui seront affectés avec l'ouverture de B3.

Ce cadre professionnel, défavorable impacte la situation personnelle des agents, l'épuisement psychologique qu'ils subissent les plongent dans une incertitude totale, trop de troubles dans les pratiques professionnelles et de contradictions entre les moyens alloués et les objectifs parfois même à contre-sens de l'intérêt de l'établissement.

La compétence et la volonté des agents ne suffisent plus à remédier au bon déroulement de l'activité de notre établissement. **Il y a URGENCE !**

En tant que membre du Comité Social d'Administration, il est de notre devoir de veiller au respect des droits des agents et à l'intégrité des conditions de travail au sein du centre pénitentiaire.

Les représentants FO JUSTICE CP MARSEILLE au CSA